

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-deuxième et cinquante-troisième séances

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Cinquante-deuxième séance – Mardi 20 avril 1999, à 17 h

Présidence de M. Daniel Pilly, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. David Broliet, Olivier Coste, M^{me} Linda de Coulon, MM. Pierre-Charles George, Sami Kanaan, M^{me} Michèle Künzler, M. Jan Marejko, M^{me} Françoise Pellet-Erdogan, M. Pierre Reichenbach et M^{me} Nicole Rochat.*

CONVOCATION

Par lettre du 6 avril 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 avril 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Requêtes en naturalisation genevoise: 1^e, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e listes 1999.

Siégeant à huis clos, le Conseil admet les candidats suivants à la naturalisation genevoise:

SÉANCE ORDINAIRE

Cinquante-troisième séance – Mardi 20 avril 1999, à 18 h 20

Présidence de M. Daniel Pilly, président

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M. Alain Vaissade*, *M^{me} Jacqueline Burnand* et *M. Michel Rossetti*, conseillers administratifs.

Assiste à la séance: *M. Pierre Muller*, vice-président.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M^{me} Burnand m'a demandé de l'excuser pour la séance de ce soir, de même que M. Hediger qui nous rejoindra plus tard. Je n'ai pas encore reçu de nouvelles des autres conseillers administratifs.

3. Réponse du Conseil administratif au projet d'arrêté accepté par le Conseil municipal le 1^{er} décembre 1998 en vue de la modification des conclusions de la motion N° 1169 intitulée: «Des ambulances pour l'Albanie» (PR-414)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire diligence afin de prendre les dispositions nécessaires pour entrer en contact avec les autorités albanaises afin de les informer de notre intention et de prendre les dispositions nécessaires à l'acheminement de ces véhicules dans ce pays aussitôt qu'ils auront été remplacés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Considérant le refus du Conseil municipal de la proposition N° 414 du Conseil administratif, visant à modifier les conclusions de la motion N° 1169, le Conseil administratif accepte de reprendre en considération la demande initialement formulée dans ladite motion.

Afin de donner suite à la requête du Conseil municipal du 1^{er} décembre 1998, le Conseil administratif décide d'acheminer vers l'Albanie deux ambulances du Service d'incendie et de secours considérées comme obsolètes et d'ouvrir un crédit de 10 000 francs destiné à couvrir les frais de transport de ces véhicules.

¹ Proposition, 2009.

Le Conseil administratif a d'ores et déjà écrit au Ministre de la santé de la République d'Albanie pour lui demander de faciliter le passage à la douane de ces deux ambulances, fin mars 1999, et de veiller à la sécurité des chauffeurs.

La présente réponse vaut pour la motion N° 1169 et la proposition N° 414.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
André Hediger

4. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Ducret, du 7 octobre 1992, intitulée: «Rue Saint-Laurent: aménagement urbain ou chantier oublié?» (QE-2037)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La partie inférieure de la rue Saint-Laurent a été garnie d'«obstacles» visant à y empêcher le stationnement.

Si, en soi, la mesure est judicieuse, les moyens employés s'apparentent plus à un dépôt de chantier qu'à un aménagement urbain digne de ce nom!

Par-dessus le marché, on n'a rien trouvé de mieux que de poser certains blocs de béton de biais, sur des briques, si bien que même la fonction accessoire de «banc» est perdue.

Quand et comment est-il prévu d'améliorer cette situation?

Pourquoi cet aménagement n'a-t-il pas été effectué à la fin du chantier des immeubles de la Ville de Genève?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Du point de vue financier, aucun montant n'est inscrit au 17^e programme financier quadriennal pour l'aménagement des rues de ce quartier.

Il faut se rappeler que la plupart des rues se trouvent en domaine privé. La cession des terrains au domaine public n'a pas été réclamée au moment de l'attribution des autorisations de construire.

¹ «Mémorial 150^e année»: Annoncée, 1421.

Dès lors, si la libre circulation des véhicules peut être assurée par le Département de justice et police et des transports, les travaux d'aménagement ne peuvent être menés par la Ville de Genève puisque projetés, le plus souvent, sur fonds privés.

Seules des mesures pour garantir l'accès des services de sécurité ont pu être réalisées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

La conseillère administrative:
Jacqueline Burnand

5. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Ducret, du 7 octobre 1992, intitulée: «Abribus à l'arrêt «place des Eaux-Vives» (QE-2038)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Il s'agit d'un important arrêt des TPG, où s'effectuent de nombreux échanges. En direction «est» (arrêts des lignes 6, 9, A et B), cette station ne bénéficie d'aucun abri, étant installée le long de la très peu intéressante façade latérale de l'église Saint-Joseph.

Outre les désagréments dus aux intempéries, les usagers, qui ont tendance par mauvais temps à s'abriter sous la marquise de l'autre côté de la chaussée, s'élancent imprudemment sur la rue lorsque leur bus arrive.

Ne serait-il pas judicieux de placer rapidement un abribus à cet emplacement, ou, du moins, un couvert?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La mise en place d'abris aux arrêts des Transports publics genevois est incluse dans la Convention attributive de concession du droit exclusif d'apposer de la publicité par voie d'affichage et d'exploiter publicitairement les clôtures de chantier, du 9 septembre 1997, conclue avec la Société générale d'affichage.

¹ «Mémorial 150^e année: Annoncée, 1421.

Un abri «Ville de Genève» sera implanté à cet emplacement.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

La conseillère administrative:

Jacqueline Burnand

6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Bernard Paillard, du 14 mars 1995, intitulée: «Ligne de tram 13» (QE-2082)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Avec l'avancement du chantier de la ligne de tram 13, on peut constater que certains secteurs de la nouvelle ligne de tram ont été mis en site protégé grâce à des éléments physiques (bermes de protection), alors que d'autres secteurs de cette ligne, où un tel site propre ne poserait pas de problème, ne bénéficient pas de cette protection qui favorise le bon fonctionnement du tram. Je pense notamment aux secteurs où la ligne de tram longe le côté de la chaussée, comme c'est le cas par exemple le long de la plaine de Plainpalais.

Les voiries en Ville de Genève faisant partie du domaine public communal, le Conseil administratif peut-il intervenir auprès du maître de l'ouvrage de la ligne de tram 13 pour que tous les secteurs de cette ligne, où il n'y a pas de trafic mixte et qui se trouvent en des endroits où un site propre pourrait être créé, soient mis au bénéfice d'un tel aménagement, afin que le futur tram soit aussi performant que possible?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La ligne de tramway 13 a été inaugurée le 27 mai 1995.

Tous les tronçons de cette ligne qui ne reçoivent pas de trafic mixte et qui se trouvent en des endroits où un site propre pourrait être créé ont été mis au bénéfice de l'aménagement demandé.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

La conseillère administrative:

Jacqueline Burnand

¹ «Mémorial 152^e année»: Annoncée, 2708.

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Ducret, du 13 septembre 1995, intitulée: «Patchwork des Rues-Basses: où en est-on?» (QE-12)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La dégradation des Rues-Basses («la plus belle artère commerçante d'Europe») se poursuit et la voirie municipale bouche les trous au moyen de goudron, créant ainsi un «patchwork» dont l'effet de rapiècement l'emporte nettement sur l'aspect «art spontané».

Il y a trop d'années que cela dure! Et cet aménagement a coûté assez d'argent aux contribuables pour qu'ils soient en droit d'obtenir un autre résultat que ce rapiècement lamentable.

- a) Où en est-on des tractations avec les responsables?
- b) Ceux-ci ont-ils été déterminés?
- c) Le Conseil municipal pourrait-il prendre connaissance des conclusions des expertises effectuées (notamment celles du professeur à l'EPFL Recordon)?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La proposition N° 276 du Conseil administratif «en vue du boucllement de divers crédits de constructions terminés:

- I) sans demande de crédit complémentaire;
- II) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 7 482 933,75 francs, composé:
 - d'une part, d'un montant de 4 661 247,85 francs destiné à couvrir les hausses,
 - d'autre part, d'un montant de 2 821 685,90 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires», répond à la question écrite.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

La conseillère administrative:
Jacqueline Burnand

¹ «Mémorial 153^e année»: Annoncée, 1079.

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 1^{er} avril 1996, intitulée: «Parking à l'air libre de l'Hôpital» (QE-25)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Quelle sera son affectation définitive et quand est prévu son changement d'affectation, si cela est le cas?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette aire de stationnement se trouve en «zone de verdure» et devrait être affectée, à terme, à un parc public.

Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et le Service technique des Hôpitaux universitaires de Genève étudient l'affectation à court et long terme de ce lieu.

Suivant les résultats de ces études, la Ville de Genève examinera avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement la possibilité d'obtention d'une cession de superficie de cette parcelle en vue d'y aménager un parc public.

Le Conseil municipal a accepté un crédit d'étude le 11 février 1998.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

La conseillère administrative:
Jacqueline Burnand

¹ «Mémorial 153^e année»: Annoncée, 3504.

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Albert Rodrik, du 18 septembre 1996, intitulée: «La Maison Europa existe-t-elle vraiment?» (QE-36)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La presse relate qu'une demande d'autorisation de construire a été déposée pour un nouveau projet.

Le Conseil administratif dispose-t-il d'une liste des Etats ou organisations s'étant fermement engagés à s'installer dans cette future «Maison» ou sommes-nous en train de préparer un certain nombre de beaux bureaux vacants pour la fin du siècle?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite à l'annulation de l'autorisation définitive N° 93 301 par la Commission de recours LCI le 25 mars 1996, une nouvelle demande préalable N° 17 152 a été déposée et suivie d'une autorisation de construire, délivrée le 9 octobre 1996, provoquant un nouveau recours de l'Association des habitants de Prieuré - Sécheron, du WWF et d'Action patrimoine vivant ainsi qu'une nouvelle annulation par la Commission de recours LCI.

Les requérants et le Département des travaux publics et de l'énergie qui avaient fait appel devant le Tribunal administratif ont été déboutés le 7 octobre 1997, mettant ainsi un terme à ce jour à une opération dont l'existence du besoin n'a plus jamais été invoquée.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

La conseillère administrative:
Jacqueline Burnand

¹ «Mémorial 154^e année»: Annoncée, 1188.

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre-Charles George, du 15 janvier 1997, intitulée: «Arrêts du tram 13?» (QE-42)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le Conseil administratif peut-il nous dire:

1. Qui a décidé des œuvres en forme de mât jaune?
2. Qui a payé ces œuvres?
3. Lors de l'installation des arrêts de la ligne 16, verra-t-on d'autres poteaux fleurir sur nos trottoirs?
4. Nous aimerions connaître le prix occasionné par ces poteaux pour un arrêt et combien a coûté le total.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La ligne 13 de tramway a été inaugurée le 27 mai 1995 et la section «Stand» le 27 mars 1998.

Ces deux branches du réseau de tramway ont fait l'objet d'approbations de l'Office fédéral des transports. Les mâts lumineux font partie de la signalisation et des dispositifs de sécurité des arrêts. Cette organisation a été choisie pour l'ensemble du réseau de tramway implanté en Ville de Genève, qui reçoit les lignes 12, 13 et 16 de tramway.

Le prix d'un mât est celui, usuel, d'un candélabre, soit de l'ordre de 4500 francs.

Ceux-ci éclairent et signalent l'arrêt tout autant pour les usagers des transports collectifs que pour les autres utilisateurs de la voirie.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

La conseillère administrative:
Jacqueline Burnand

¹ «Mémorial 154» année, Annoncée, 3044.

11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 12 mars 1997, intitulée: «L'arbre de la liberté à la place du Bourg-de-Four» (QE-49)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Dans quelle mesure serait-il possible de planter un arbre de la liberté à la place du Bourg-de-Four, à l'occasion des travaux prévus pour la réfection de la chaussée et de cette place?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La plantation d'un arbre de la liberté fait partie intégrante de l'étude d'aménagement de la place du Bourg-de-Four et de la rue des Chaudronniers.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

La conseillère administrative:
Jacqueline Burnand

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M^{me} Renée Vernet-Baud, du 15 octobre 1997, intitulée: «Bancs autour des arbres à la rue François-Diday» (QE-61)².

TEXTE DE LA QUESTION

Ne pourrait-on pas profiter des travaux de réfection du Grand Théâtre pour supprimer les 4 bancs circulaires autour des arbres situés à la rue François-Diday, du fait:

- qu'ils ne sont strictement jamais utilisés;
- qu'ils sont dans un état d'esthétique grave;
- qu'ils sont même dangereux au vu de la rouille qui s'est accumulée?

¹ «Mémorial 154^e année»: Annoncée, 3615.

² «Mémorial 155^e année»: Annoncée, 2088.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Ces bancs constituaient une excellente protection pour les troncs des érables de Cappadoce, une belle essence ornementale originaire de Turquie.

Cependant, comme ce mobilier urbain était irréparable, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) l'a enlevé définitivement dans le courant du mois de février 1999. Deux bancs neufs type «Ville de Genève» ont été installés en lieu et place des précédents.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Michel Rossetti

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Ducret, du 14 octobre 1998, intitulée: «Pavés sous le bitume?» (QE-84)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

La Vieille-Ville de Genève ayant passé pour bonne part en zone piétonne ou à trafic limité, il est dommage que les aménagements des sols ne reflètent pas cet état de fait.

Ayant constaté qu'à divers endroits les pavés anciens existent encore sous le goudron, ne serait-il pas judicieux de:

1. relever les secteurs où c'est encore le cas?
2. sur cette base, établir un projet d'aménagement des sols simple, mettant en valeur ces anciens gisements?

Il est en effet à noter que ce type de sol pavé, lorsqu'il est ancien, est d'une facture aujourd'hui inimitable. En outre, les pavés ont l'avantage de ralentir de façon naturelle le trafic automobile, bien plus efficacement que la peur d'un gendarme trop souvent absent.

¹ Annoncée, 1470.

Dans le contexte de nos finances actuelles, une telle façon de procéder devrait en outre s'avérer peu onéreuse par rapport à une refonte totale des chaussées, telle qu'elle est prévue depuis plusieurs années, mais non réalisée faute de moyens.

N.B. Exemple de secteur concerné: rue Saint-Léger, montée vers la place du Bourg-de-Four.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal a accepté un crédit d'étude pour la première phase des travaux de réfection de la Vieille-Ville le 16 janvier 1996.

Les résultats des études en matière de sols dans les rues de la Vieille-Ville ainsi que de l'aménagement à terme de la place du Bourg-de-Four et de la rue des Chaudronniers seront présentés publiquement courant 1999.

Une autorisation de construire sera demandée au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Une demande de crédit de réalisation sera présentée au Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

La conseillère administrative:
Jacqueline Burnand

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 13 janvier 1999, intitulée : «Buvette de la piscine des Vernets» (QE-90)¹.

TEXTE DE LA QUESTION ECRITE

Les transformations opérées par le gérant pour attirer ses clients sont d'un parfait mauvais goût et dénaturent l'œuvre de Cingria, architecte. Toutes sortes de matériaux ont été utilisés: panneaux ondulés en plastique, planches de sapin brutes, etc. Ne serait-il pas opportun de remettre un peu d'ordre et de désigner, à charge du tenancier, un architecte compétent pour étudier ce dossier et présenter un projet?

¹ Annoncée, 3064.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le gérant de la buvette de la piscine des Vernets vient de faire procéder, à ses frais, à la transformation du décor de la buvette, par l'intermédiaire d'un bureau de décoration.

Ces travaux, limités à un agencement intérieur réversible, ont obtenu l'accord du Service des bâtiments. La réalisation a été conforme au projet.

Force est de constater que ces aménagements ont amélioré la convivialité de la buvette et sont appréciés du public, même s'ils ne correspondent pas semble-t-il au goût de chacun.

Dans ces conditions, le Conseil administratif n'a aucun motif d'imposer au gérant de la buvette et à ses frais un architecte mandaté pour repenser la décoration de celle-ci.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
André Hediger

M. Roman Juon (S). Suite à la publication de l'ordre du jour dans la *Feuille d'avis officielle*, j'ai reçu un appel de l'un des architectes, M. Mauris, pour le citer, concernant la réponse qui a été donnée à propos de ce qui se passe dans le complexe des Vernets, que ce soit au sujet de la piscine ou de la patinoire. Cette réponse est extrêmement décevante, car on ne peut pas faire n'importe quoi dans un édifice important de la Ville de Genève. J'encourage les personnes qui vont à la piscine à aller regarder les cages à poules qui ont été réalisées à la buvette pour attirer le client. Je trouve qu'il n'est pas normal que l'on ait permis cet aménagement. Le Service d'architecture de la Ville aurait dû faire un contrôle. Par conséquent, je présenterai par la suite une résolution ou une motion à ce sujet.

On m'a vivement encouragé à respecter les ouvrages de la Ville. Cependant, dans le cas présent, c'est comme si on prenait les églises ou les bâtiments qu'en principe on protège et qu'on y laisse faire n'importe quoi. Il y a, je crois, un certain respect à témoigner envers les conceptions architecturales.

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M^{me} Marie Vanek et M. Didier Burkhardt, du 10 février 1999, intitulée: «Agents de la Ville de Genève non conformes à la loi» (QE-91)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Comment se fait-il que les agents de la Ville de Genève ne soient pas conformes à la loi, comme la cinquantaine d'agents de sécurité municipaux employés dans les quatorze plus grandes communes genevoises?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'article 156 de la Constitution de la République et Canton de Genève, dont l'alinéa 2 précise que la police municipale fait partie de l'administration cantonale, est contenue dans le «Chapitre II, Dispositions spéciales concernant la Ville de Genève».

C'est donc la Constitution elle-même qui institue une différence entre la Ville de Genève et les autres communes.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

Le maire:

André Hediger

16. Motion de M^{me} Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Guy Valance: «Annulation des licenciements du personnel technique et administratif du Théâtre de la Comédie» (M-381)².

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la *Tribune de Genève* a fait état dans son édition du 8 janvier 1999 de la décision, annoncée à huis clos le 16 décembre dernier par la nouvelle directrice du Théâtre de la Comédie aux membres du personnel de cette institution, en vertu de laquelle neuf d'entre eux sur quatorze devaient perdre leur emploi;

¹ Annoncée, 3352.

² Annoncée, 3063.

- selon l'article de presse, la nouvelle directrice a motivé sa décision, non pas par le fait qu'elle voulait rechercher des économies par des suppressions de postes, mais par le fait qu'elle voulait remplacer le personnel existant par des personnes qui lui étaient proches!
- cette décision, annoncée à la veille de Noël, qui touche des employés dont certains justifient de plus de vingt ans de fidèles et loyaux services et contre lesquels la nouvelle directrice n'a pas le moindre grief à formuler, si ce n'est sa volonté de changement, est à la fois scandaleuse et inacceptable de la part d'une institution publique largement subventionnée par la Ville de Genève, qui doit mener une autre politique de l'emploi que celle des entreprises privées adeptes du néolibéralisme pur et dur;
- la réaction du président de la Fondation d'art dramatique (FAD), dont dépend le Théâtre de la Comédie, telle que relatée dans la *Tribune de Genève*, laissant entendre que juridiquement la nouvelle directrice aurait le droit de constituer une nouvelle équipe, laisse songeur de la part d'un responsable d'une institution publique, alors que cette fondation a la compétence juridique et se doit d'annuler des congés notifiés sans le moindre juste motif et de veiller à ce que la nouvelle directrice ne profite pas de sa fonction pour mener une politique de petits copains,

le Conseil municipal charge le Conseil administratif d'intervenir auprès de la Fondation d'art dramatique pour faire annuler immédiatement les congés injustifiés notifiés à la veille de Noël aux membres du personnel du Théâtre de la Comédie.

M. Bernard Paillard (AdG). Vous aurez constaté que le ton du texte de la motion n'est pas celui que nous employons d'habitude, mais il y a, en l'occurrence, de quoi sortir un peu des expressions habituelles. Que s'est-il passé à la Comédie? Indiscutablement, il s'agit d'une nouveauté: des licenciements collectifs, des licenciements brutaux avec remplacement d'une grande partie du personnel par d'autres personnes proches de la très prochaine nouvelle directrice de la Comédie, M^{me} Bisang.

Des événements de ce genre, des suppressions d'emploi aussi massives, notamment à l'intérieur d'une institution culturelle, ne se sont encore jamais produits dans notre collectivité. Cela a pu se produire parfois, je pense à la France par exemple, mais, si des théâtres ou des institutions culturelles avaient été ainsi maltraités dans ce pays, cela était toujours dû à des raisons particulières, en l'occurrence, au fait que le Ministère de la culture voulait changer la mission de l'institution. Or, en ce qui concerne le Théâtre de la Comédie, il n'est pas question une seconde d'en changer le cahier des charges ou les objectifs, il s'agit simplement

de changer le personnel, de changer les gens. On ne prévoit pas des activités de nature différente, ce qui aurait pu éventuellement justifier une autre approche. Il y aura toujours un nombre à peu près égal de travailleurs techniques à la Comédie.

M^{me} Bisang licencie ou rétrograde ce personnel, comme n'importe quel patron. Si cela se passait dans le secteur privé, je n'aurais rien à dire, car ce sont des pratiques qu'on peut regretter, mais sur lesquelles on n'a pas de commentaires à faire. Dans le cas présent, il s'agit d'une institution publique, subventionnée à 70% par la Ville, à 30% par le Canton, et l'on peut attendre d'une institution qui fonctionne avec les deniers publics un code moral, un code de conduite qui, ici, n'a pas été appliqué.

Ces techniciens licenciés – je vais en retenir particulièrement deux cas, les plus cruels – travaillaient depuis de nombreuses années à la Comédie, avec satisfaction bien sûr. (*Remarque sur les bancs socialistes.*) Quelqu'un le contesterait-il? Cela ne semble pas être le cas, sinon vous le direz tout à l'heure, ce sera intéressant de savoir quel technicien ne travaille pas de manière satisfaisante à la Comédie. Avez-vous des noms, avez-vous des événements à nous citer? Je vous écouterai avec intérêt. Ces techniciens ont donc travaillé avec les plus grands – je ne veux pas les citer, mais que ce soit Besson, Langhoff ou Stratz lui-même – ils ont l'habitude de manier cet instrument culturel, de le mettre à la disposition des créateurs, ils en connaissent toutes les difficultés qu'ils savent surmonter, comme on nous l'a déclaré souvent lorsque nous avons procédé à des auditions à la commission des beaux-arts. Il n'y a donc pas de faute professionnelle qui puisse justifier d'une manière ou d'une autre ces dispositions.

Ces licenciements ont eu pour effet, bien sûr, que la presse s'en fasse l'écho. On a pu lire, par exemple, que M^{me} Bisang s'adonnait à un exercice sadique du pouvoir; propos que je ne reprends pas à mon compte mais que je rappelle ici. Dans un autre article, on a parlé d'un despotisme que traduisaient ces pratiques. Nous ne souhaitons pas politiser, contrairement à ce qui se dit dans certains milieux, la question de la Comédie. Il ne s'agit pas de cela, mais du fonctionnement normal des institutions. Lorsqu'une institution publique se livre à des pratiques répréhensibles, il est parfaitement normal que l'autorité subventionnante émette son point de vue. Il s'agit là du fonctionnement normal, souhaitable des institutions démocratiques, c'est pourquoi nous y avons fait recours.

Dans cette sombre affaire, il reste à souhaiter – mais je crois que cela a été le cas – que la FAD mette tout en œuvre pour permettre aux membres du personnel dont la Comédie se sépare de retrouver un emploi. Certains d'entre eux, je le sais, souhaitaient trouver d'autres solutions, certains ont déjà trouvé par eux-mêmes d'autres perspectives, mais là n'est pas la question, je n'examine pas la résolution de tel ou tel cas, mais bien le principe et une politique que je désapprouve.

Ce sont de bien tristes augures pour cette nouvelle Comédie, alors que nous avons soutenu le projet de M^{me} Bisang, car nous trouvons qu'il s'agit d'un projet culturel intéressant, nous avons déjà eu l'occasion de le dire. Je ne dis pas que celui-ci soit toujours aussi nouveau que M^{me} Bisang le prétend, mais il reste tout à fait intéressant. J'aimerais aussi rappeler que sa candidature avait obtenu notre soutien, que ce soit ici même ou au sein de la FAD. Il n'y a donc absolument rien de personnel dans cette affaire, il s'agit des principes, il s'agit de désavouer une politique et, surtout, Mesdames et Messieurs, d'empêcher que cet exemple ne s'étende. Que deviendrait le Grand Théâtre si M^{me} Auphan venait à le quitter? Il est possible qu'elle se succède à elle-même, mais il se peut aussi qu'une autre personnalité soit placée à la tête du Grand Théâtre, ou de n'importe quelle autre institution financée par des subventions publiques, et que, tout à coup, celle-ci dise: «Non, moi je ne peux pas travailler avec ces personnes, elles n'ont commis aucune erreur, elles font un travail excellent, mais j'ai des amis, des connaissances, des proches que je souhaite placer; je vais licencier cinq, dix, vingt, pourquoi pas, beaucoup plus de personnes dans telle ou telle institution.» Cette pratique est inacceptable!

Je termine simplement en vous lisant un bref passage du *Magazine du spectacle romand*, dans lequel on dit: «Il n'existe, en effet, que peu d'emplois permanents et durables pour les techniciens du spectacle et toute reconversion forcée entraîne la perte d'un professionnel qualifié.» C'est ce que je souhaite qu'il ne se produise pas et il est impératif que nous nous appuyions sur des données de cette réalité.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Comme l'a expliqué M. Bernard Paillard, qui est très attaché à l'image de la culture à Genève, nous nous trouvons devant une motion qui pose le problème des attaches pour ceux qui travaillent à la Comédie, et je pense que le Conseil municipal peut très bien comprendre les raisons pour lesquelles nous déposons cette motion. L'invite de la motion demande que «le Conseil municipal charge le Conseil administratif d'intervenir auprès de la Fondation d'art dramatique pour faire annuler immédiatement les congés injustifiés notifiés à la veille de Noël aux membres du personnel du Théâtre de la Comédie».

Mesdames et Messieurs, j'ai été interviewé par la télévision, peut-être par chance, parce que j'ai été la seule personne que la télévision a réussi à atteindre. J'ai pu m'exprimer sur cette motion, et la télévision a interviewé la nouvelle directrice de la Comédie en parallèle avec mon interview. Je peux vous dire qu'il n'y a pas eu au préalable de négociation et d'entrevue avec le personnel, qui a été convoqué en assemblée et auquel on a expliqué la nouvelle ligne directrice qui était prise par la Comédie. Tous les employés qui y travaillaient étaient contents, mais, incidemment, ils ont appris que huit personnes étaient licenciées et que l'on

attendait d'une autre personne qu'elle parte d'elle-même pour pouvoir remanier le Théâtre de la Comédie – qui doit jouer les arts dramatiques éloquents. Cette personne a démissionné avec effet immédiat, parce qu'elle a vite compris qu'elle était dans la ligne de visée, mais qu'on n'osait pas le lui dire; il s'agissait de l'administrateur chargé de la gestion de la société.

S'il y avait eu négociation, une entente aurait pu être trouvée avec la nouvelle direction, car, si d'autres personnes devaient travailler à la Comédie, il aurait pu y avoir des transferts soit au Grand Théâtre, soit au Théâtre de Poche, ou à Saint-Gervais, où il y a des salles de spectacle, etc. Cela aurait permis d'avoir une certaine compréhension par rapport à cette affaire.

Néanmoins, le plus grave dans tout cela, c'est que, après coup, on apprend que les membres de la FAD n'étaient pas au courant de ces licenciements et qu'ils en ont été informés par les journaux. Ils ont eu de la chance que je ne faisais pas partie de la FAD, car j'aurais demandé que celle-ci démissionne avec effet immédiat et que le Conseil municipal renomme une série de personnes capables de gérer le problème. Les personnes travaillant à l'administration de la FAD devraient manifester en démissionnant immédiatement pour montrer qu'elles ne sont pas d'accord avec ces méthodes de travail, car, quand on entend le président de cette fondation dire qu'il ne sait pas, etc., cela est surprenant. J'espère qu'à la prochaine législature les membres des partis qui seront représentés dans cette fondation seront des gens à la hauteur de leur tâche, parce qu'il y a actuellement quelque chose d'anormal qui s'y passe.

A la suite des élections municipales, les journaux ont écrit: «Genève restera verte, rose, rouge, Genève a choisi une majorité de gauche.» Mais, Mesdames et Messieurs, les salaires bloqués: c'est la majorité de gauche; l'affaire de la Comédie: c'est la majorité de gauche. Est-ce cela la défense des travailleurs? Je peux vous dire alors que cette gauche-là peut rester sous le paillason!

La nouvelle directrice de la Comédie, lorsqu'elle a été interviewée en parallèle avec moi, a eu le culot de dire qu'elle était en train de changer les directives de la Comédie en mettant en place un véritable «état social». Huit licenciements, une démission avec effet immédiat, vous appelez cela un nouvel «état social»? Je vous annonce officiellement que, lorsque la subvention arrivera en décembre, j'aime mieux vous dire que cette directrice va avoir mal aux dents, car je vais m'en occuper, à moins que les gens de la FAD reprennent les choses en main et lui montrent qui dirige et qui alimente les caisses en pognon, parce que c'est aussi de cela qu'il faut parler.

Mesdames et Messieurs, nous avons l'obligation de demander – et je prie mêmes les partis qui sont opposés à cette motion de le faire – que le Conseil administratif ait un dialogue avec la Fondation d'art dramatique de la Comédie.

Si vous ne votez pas cela, c'est que la situation est très grave et je me demande dans quel parlement on siège, parce qu'on aurait meilleur temps de rester à la maison et de dormir tranquillement.

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti a été un peu surpris de la démarche de la nouvelle directrice. On pouvait penser, d'une part, que c'était une manière de démontrer son dynamisme, mais, d'autre part, qu'il y avait quand même une contradiction, parce que cette nouvelle directrice a quand même vécu longtemps dans le monde du théâtre, plutôt alternatif, et ses propositions ont été généralement qualifiées de progressistes.

Puis, tout à coup, à peine arrivée, cette personne a adopté une attitude assez traditionnelle par rapport aux entreprises modernes, ce qui nous a surpris. On considère dès lors qu'un tel comportement touche au monde politique et on aimerait bien que cette nouvelle dirigeante vienne expliquer comment, en si peu de temps, elle a pu assumer, en même temps, une conception consistant à être avec tout le monde et à sélectionner, tout à coup, le personnel sans avoir probablement eu le temps de bien apprécier les raisons pour lesquelles il fallait renvoyer certaines personnes. D'après les informations que nous avons reçues de la FAD, l'étonnement reste quand même encore actuel.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de renvoyer cette motion à la commission des beaux-arts.

M. Guy Dossan (R). Il est vrai qu'on peut discuter sur la manière de faire de M^{me} Bisang, mais le groupe radical refusera l'entrée en matière sur cette motion, surtout pour une raison de fonctionnement de nos institutions. On a créé des fondations pour gérer nos grandes institutions; chaque parti de ce Conseil y est représenté par un représentant, de même que l'Etat, les membres du personnel et aussi les syndicats. C'est le cas de la FAD où chacune des parties a la possibilité de donner ses directives à son représentant. Il n'y a donc aucune raison, parce que quelque chose ne plaît pas à certains qui n'ont pu obtenir gain de cause lors des conseils de fondation concernés, pour que ce Conseil municipal intervienne directement dans le fonctionnement de ces fondations. Ou, alors, Mesdames et Messieurs, si nous voulons faire de la gestion directe, supprimons ces fondations et faisons nous-mêmes leur travail. Sinon, il s'agit tout simplement de la création de doublons.

Dans le cas de la Comédie, chacun s'est félicité de la nomination de M^{me} Bisang en saluant le nouvel esprit insufflé à ce théâtre, le courage et l'ouver-

ture d'esprit de la FAD dans le choix de la nouvelle directrice et, aujourd'hui, on souhaiterait que M^{me} Bisang se retrouve, en fait, pieds et poings liés. Il est pourtant évident que si la nouvelle directrice veut donner son empreinte à la Comédie, elle doit pouvoir bénéficier d'une certaine liberté.

Il faut reconnaître que, dans cette affaire, M^{me} Bisang a malheureusement fait montre, dans sa manière d'agir, d'un manque total de diplomatie et qu'elle a été pour le moins brutale et maladroite. On peut en tout cas le regretter. Elle aurait dû s'attendre à la levée de boucliers qui a suivi. Il est pourtant normal que pour certains postes clés un nouveau directeur souhaite travailler avec des gens proches, avec lesquels il a déjà collaboré auparavant. D'autres cas similaires se sont déjà produits lors de changement à la direction de l'une de nos institutions, et ce Conseil n'a pourtant pas empoigné le problème, personne n'a bougé, il n'y a pas eu de bagarre politique.

Juridiquement, la nouvelle directrice peut effectivement se séparer de son personnel, cela dès son entrée en fonction, sans que la FAD, ni ce Conseil, ne puisse y faire grand-chose. Plutôt que de repousser le problème de quelques mois, la FAD a donc choisi d'entériner les décisions de M^{me} Bisang. D'autre part, la FAD a voté des indemnités de licenciement, alors même qu'elle n'était contractuellement pas tenue de le faire. Enfin, des démarches sont actuellement effectuées par la directrice elle-même et par les membres de la FAD pour trouver une solution à chacun des cas, dont certains ont déjà été résolus. La situation peut être considérée comme étant sur la bonne voie ou, tout au moins, sur les bons rails, car il se passe quelque chose, les gens ne sont pas laissés à eux-mêmes.

Il est donc inutile de rallumer la mèche et d'engager un bras de fer entre ce Conseil municipal, la FAD et la direction de la Comédie. Ce serait très dommageable pour tout le monde et risquerait de ne rien résoudre, bien au contraire. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons créé des fondations pour gérer nos institutions, alors laissons-les travailler ou, Mesdames et Messieurs, supprimons-les, mais, alors, supprimons-les toutes. C'est pourquoi le groupe radical n'entrera pas en matière sur cette motion.

M. Roger Deneys (S). Le Parti socialiste soutient la position qui vient d'être défendue par M. Dossan, par les radicaux. C'est vrai que, si on crée des fondations pour gérer des institutions publiques, en l'occurrence, pourquoi ce Conseil essaie-t-il de faire le même travail que la fondation en question? Si on essaie de gérer le Grand Théâtre, la Comédie dans ce Conseil, on n'avancera sûrement pas très vite et je ne suis pas sûr que les résultats seront très convaincants.

Il est vrai que, sur le fond, les licenciements ont été annoncés de manière un peu abrupte et qu'il n'était peut-être pas très opportun de procéder ainsi, mais

laissons justement à la FAD le soin de trouver des solutions concrètes. De toute façon, dans l'état actuel, cela voudrait dire que soit la directrice fraîchement nommée doit partir, soit qu'il n'est pas possible de réengager les collaborateurs licenciés, puisque tout le monde sait très bien qu'on ne peut pas travailler avec des personnes avec lesquelles on a eu ce genre de rapport de travail.

M. Guy Valance (AdG). Comme l'a dit M. Paillard, nous avons été parmi les premiers à soutenir le projet artistique de M^{me} Bisang et nous continuons, naturellement, de le soutenir. Cela dit, et je pense qu'il était important de le dire, je ferai quelques remarques.

Tout d'abord, je note – et je tiens quand même à le dire – que les rires de l'assemblée lors de l'intervention de M. Paillard, qui parlait de licenciements et, donc, d'une certaine manière, d'humanité, notamment venant des bancs de nos partenaires – excusez-moi de ce terme – socialistes, mais d'autres bancs aussi, m'ont profondément choqué. Ces rires sont absolument ineptes... (*Remarque sur les bancs socialistes.*) Je dois dire que la marge de tolérance d'acceptation d'une critique de la part du groupe socialiste est assez mince. On peut quand même faire cette remarque.

M^{me} Christiane Olivier (S). On ne riait pas pour cela; c'est l'anniversaire de M. Tornare.

M. Guy Valance. C'est vrai qu'au moment où, d'un côté, on parle de licenciements, de l'autre, on fête des anniversaires. Tant mieux pour vous, Mesdames et Messieurs.

Premièrement, la dissipation, et je le remarque aussi, de cette salle... (*Protestations.*) On se calme, on se calme, on peut quand même vous dire deux ou trois vérités de temps en temps...

Le président. Monsieur Valance, adressez-vous à la présidence!

M. Guy Valance. Monsieur le président, vous transmettez mon souhait de dire parfois à M. Sormani deux ou trois vérités. D'autre part, je remarque que cette salle est complètement dissipée, alors que l'on traite d'un problème de licenciements fermes, tandis que, lors du débat sur une nouvelle clé de répartition – et j'avais, en l'occurrence, soutenu les propositions socialistes – notamment au

niveau du Grand Théâtre, il y avait une attention alors très soutenue de la part des bancs d'en face. Il est vrai que, lorsqu'on parle de théâtre dramatique, tout le monde, chez les bourgeois, s'en fout!

Mesdames et Messieurs, la situation est grave. Il y a huit personnes qui ont été licenciées, et cela, de mon point de vue, de manière totalement abusive. On peut parfaitement comprendre qu'une nouvelle directrice ou un nouveau directeur puissent s'entourer, sur le plan artistique, de personnes avec lesquelles ils ont une complicité dans leur travail. Mais il n'est pas tolérable que des gens qui ont travaillé pendant de nombreuses années, certains pour plus de vingt ans, à la Comédie, sans jamais démeriter – je peux le dire, car j'ai travaillé avec ces gens qui sont de grands professionnels – il n'est pas acceptable, sur le fond et sur la forme, que ces gens soient licenciés de cette manière. Rien, mais rien du tout ne justifie de se séparer de ces personnes.

L'usage de tels procédés, c'est aussi, Mesdames et Messieurs, et M. Paillard y a fait référence, la porte ouverte à des comportements qui pourraient se répéter. En effet, on pourrait parfaitement imaginer qu'au Grand Théâtre le nouveau directeur dise: «Ecoutez, j'ai une équipe technique d'une trentaine de personnes qui ne m'intéresse pas, je n'ai pas envie de travailler avec ces gens, je les fous dehors.» Cela peut se faire partout, c'est la porte ouverte aux pires dérives et à des abus de pouvoir qui sont absolument inadmissibles et dangereux.

Nous ne pouvons pas, nous, Alliance de gauche, et, je l'espère, les gens qui sont dans une mouvance soi-disant plutôt sociale, accepter ce type de comportement, qui est absolument inadmissible tant sur le fond que sur la forme. Nous vous demandons de réintégrer et de faire tout... (*M. Tornare bavarde.*) Merci, Monsieur Tornare, de m'écouter; pour un futur conseiller administratif, c'est toujours très rassurant... Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour infléchir la décision de la Fondation d'art dramatique. Il est vrai que cette fondation a des représentants désignés parmi les partis et qui, sauf ceux des Partis démocrate-chrétien et de l'Alliance de gauche, soit se sont abstenus soit ont voté pour les licenciements. Il est vrai que c'est très inquiétant de la part de cette fondation. Nous avons d'ailleurs émis le souhait, en début de législature, de la supprimer, et, ce soir, je me prends à regretter de ne pas avoir été jusqu'au bout.

Quant à la proposition du Parti démocrate-chrétien de renvoyer cette motion à la commission des beaux-arts, elle est sympathique, mais elle est totalement inefficace, puisque M^{me} Bisang va prendre ses fonctions très prochainement, au début de juillet sauf erreur, que, évidemment, à ce moment-là, les licenciements deviendront effectifs et que l'étude à la commission des beaux-arts sera naturellement caduque. Je vous recommande donc, mais bien entendu avec l'énergie du déses-

poir – je vois quelle est la composition de ce Conseil municipal ce soir – d’aller dans notre sens et de refuser huit licenciements abusifs sur le fond et sur la forme, et qui sont parfaitement scandaleux.

M. Pierre Losio (Ve). Je n’entrerais pas dans le tour un peu polémique qu’a pris ce débat, puisqu’il s’agit d’un débat concernant le personnel d’une fondation. Cela mérite qu’on discute et qu’on donne des arguments de manière plutôt sereine.

Contrairement au souhait émis par un préopinant, les représentants de la FAD et, notamment, de son bureau, n’ont pas démissionné devant la situation. Est-il légitime de s’inquiéter comme on l’a fait jusqu’à maintenant au sujet du personnel concerné auquel il a été fait allusion? Il est effectivement légitime de se préoccuper de cette situation. La Fondation d’art dramatique n’a pas du tout démissionné devant cette situation, au contraire, elle a empoigné le problème et elle s’est efforcée d’y trouver une solution, en y travaillant de manière assez serrée. De nombreux membres du bureau de la fondation se sont employés à trouver des solutions pour le personnel qui était concerné par cette situation extrêmement délicate. Par conséquent, la fondation ne s’est pas du tout lavé les mains de cette situation, et plusieurs solutions très concrètes ont été trouvées.

Maintenant, il convient peut-être de faire une ou deux remarques en ce qui concerne la situation de l’emploi dans les métiers techniques du théâtre. Le Théâtre de la Comédie répond à une mission de service public et au statut d’employeur, notamment le premier statut d’employeur dans le domaine du théâtre à Genève. La situation qui a prévalu jusqu’ici était la suivante. Les postes fixes sont attribués à quelques professionnels, tandis que la partie la plus importante de la profession, je parle notamment de la profession technique et pas particulièrement des comédiens, vit d’emplois intermittents précaires. Cet état de fait doit être reconsidéré, et cela a été effectué dans l’affaire de la Comédie, de manière peut-être un peu abrupte, nous en convenons, mais cette situation bloquait le trajet professionnel de nombreuses personnes, parmi lesquelles des jeunes qui tiennent à s’investir dans les métiers du théâtre et, notamment, des femmes.

D’autre part, cette situation est déséquilibrée en regard des moyens mis à disposition pour le théâtre dans notre canton. De fait, ces quinze dernières années, les seules personnes qui, dans le domaine technique, ont vécu confortablement du théâtre sont une poignée de techniciens et de directeurs, tandis que le reste de la profession assistait à la dégradation catastrophique du marché de l’emploi. Ces raisons nous ont effectivement convaincus d’accepter la position qui a été adop-

tée par la FAD en ce qui concerne l'emploi, notamment par rapport au personnel technique de la fondation, en regard du marché de cette profession particulièrement sinistrée à l'heure actuelle.

Maintenant, il convient aussi peut-être de remettre quelques situations plus précisément au point. Il est question de huit licenciements, mais, si on en croit la *Tribune*, qui ne nous avait pas habitués à tous ces mensonges, puisque j'ai lu aujourd'hui sous la plume d'un de ses correspondants: «La directrice licencie tout le personnel de la Comédie.» C'est ce qui est écrit aujourd'hui dans le journal, mais il y a seize personnes employées à la Comédie; il ne s'agit donc pas de tout le personnel, il convenait de le souligner.

D'autre part, un des préopinants a fait état du fait que certains collaborateurs artistiques dépendent directement de la direction. Lorsque la FAD a entendu ce personnel, puisque la FAD a consulté le personnel à deux reprises – nous avons eu affaire à une délégation du personnel – les personnes concernées savaient qu'elles se trouvaient dans une situation qui pouvait les amener à ne plus travailler à la Comédie, de par les choix professionnels et les collaborations artistiques directes du personnel. Cela concerne en tout cas quatre postes.

L'un des autres postes était occupé par une personne qui n'a pas souhaité poursuivre sa collaboration avec la Comédie, puisqu'elle va quitter Genève. Une autre personne qui travaillait dans le domaine des costumes a trouvé à l'intérieur de la Comédie – je parle bien, en l'occurrence, des huit postes – un emploi beaucoup plus intéressant, puisque non seulement elle ne sera plus astreinte à des tâches simplement d'exécution dans le domaine des costumes, mais qu'elle aura, en plus de son poste de travail à 70%, la responsabilité de la création des costumes pour les productions propres de la Comédie. En outre, elle sera chargée de la formation d'une jeune personne qui travaillera dans le domaine des costumes. Il reste une personne qui travaille dans l'administration et qui travaillera, dès la saison prochaine, à la Comédie, avec un emploi dans le domaine de l'administration et de la caisse et, en outre, pour compléter son poste, à la librairie qui sera créée sur place.

Il restait le cas de deux électriciens qui, eux, n'ont pas, à l'heure actuelle, retrouvé de travail. Il a été fourni à l'un d'entre eux des possibilités de retrouver un emploi. Voilà le travail qu'a effectivement fourni la fondation, et je n'ai pas l'intention de polémiquer sur ces informations. Il est bon que les gens qui siègent dans ce Conseil soient au courant. Une des personnes concernées a refusé un de ces emplois parce qu'il n'était pas situé assez près de son domicile. Quant à la dernière personne, qui travaille depuis très longtemps à la Comédie, elle se trouve actuellement très bien placée, en tête de liste, au Grand Théâtre pour recouvrer un emploi dans le même domaine. Je voulais donc apporter ces précisions.

Je tiens à ce que les fondations travaillent, tant qu'elles existent, dans l'indépendance qui leur est octroyée par les statuts qui les régissent. En ce qui concerne la Fondation d'art dramatique, j'ai le souvenir, lorsque je suis entré dans ce Conseil, que notre parti avait proposé un redimensionnement de celle-ci. C'était il y a cinq ans, et nous avons été les seuls à soutenir ce projet. Dans ce domaine-là, nous sommes donc assez à l'aise pour parler de la Fondation d'art dramatique.

L'option que nous avons prise en ce qui concerne notre groupe est particulièrement liée à la situation très précise de l'emploi concernant les métiers techniques du théâtre et nous avons partagé l'analyse qui a été développée à la Fondation d'art dramatique. A la suite de ces explications, notre groupe n'entrera donc pas en matière sur la motion déposée.

M^{me} Christiane Olivier (S). M. Losio vient d'expliquer clairement et longuement la situation qui prévaut actuellement à la Comédie; je n'y reviendrai donc pas. Toutefois, pour répondre aux invectives de M. Valance tout à l'heure, outre le fait que M. Deneys l'a déjà donnée, je tiens à préciser la position de mon parti. Le Parti socialiste n'accepte pas le type de comportement et déplore la façon de faire de la nouvelle directrice, de même qu'il n'est pas d'accord avec les licenciements. Cependant, ni le conseil d'administration ni nous-mêmes dans ce Conseil n'avons juridiquement le pouvoir d'annuler les congés notifiés.

D'autre part, serait-il vraiment raisonnable, comme l'a soulevé tout à l'heure M. Deneys, de réintégrer les personnes dans les conditions et dans l'ambiance qui prévaut actuellement? En effet, soit les personnes sont disposées à partir, soit elles ne veulent absolument pas rester. Par contre, tous les membres de la FAD et nous-mêmes, au Conseil municipal, devrions nous atteler à trouver du travail pour les huit personnes concernées, comme l'a fait notre représentant à la FAD, M. Manuel Tornare, qui s'est employé à trouver une activité pour deux personnes. C'est à cela que nous devons nous employer maintenant.

M^{me} Anne-Marie Bisetti (AdG). J'interviendrai très brièvement, parce que ce débat est long et qu'il pourrait encore s'allonger, puisqu'il pose quand même des problèmes de fond. J'ai souvenir que, dans toutes les campagnes électorales, le cheval de bataille de tous les partis politiques de cette enceinte était, en priorité, la défense de l'emploi. Cela reste un beau slogan. En l'occurrence, nous nous posons la question de nos capacités d'intervention sur le genre d'emplois dont cette motion traite.

Cette motion soulève une question de principe. On est en face d'une petite patronne qui décide, à son gré, de placer qui elle veut où elle veut et, par consé-

quent, de licencier si cela est nécessaire. Cette personne affirme qu'elle engage des jeunes, des femmes, mais qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire aussi dresser les intérêts de certains travailleurs et travailleuses contre les intérêts des autres. Cela est totalement immoral, totalement antisindicaliste, et je trouve qu'une position de ce Conseil municipal sur cette motion, même si on soutient que ce n'est pas de la compétence absolue du Conseil municipal, est une position de principe par rapport à ce qu'on doit défendre pour l'emploi. Cette Ville défend l'emploi, le maintien et la création d'emplois; elle le fait à travers certaines de ses organisations depuis très longtemps.

Je regrette beaucoup qu'on en soit arrivé à ce stade-là, et je déplore encore plus que mes collègues de l'Alternative prennent une position qui n'est pas une position de défense de fond des personnes licenciées.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG). Je vois le débat s'instaurer dans cette salle dans une direction qui est regrettable par rapport à ce que Genève a espéré. J'ai appris qu'on était déjà en train de placer les gens. Je vois des chômeurs éternels en train de se mettre en place, donc tout va bien! Monsieur le président, je demande un vote à l'appel nominal, car tout le monde dans cette affaire doit prendre personnellement ses responsabilités.

Le président. Etes-vous soutenu par quatre conseillers municipaux? (*Plusieurs mains se lèvent.*) C'est le cas. M. Pattaroni, pour terminer.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, je suis très étonné quand même de ces contradictions sur les bancs socialistes et chez les Verts, parce que, en définitive, je l'ai dit et je suis content que M^{me} Bisetti l'ait repris, pour nous, c'est une question de principe. Je ne crois pas que, dans l'intérêt des travailleurs en question, on doit prendre une position sur une réintégration par exemple. Cela n'irait pas forcément dans l'intérêt de ces travailleurs.

Par contre, si nous admettons, dans notre façon de concevoir les institutions, qu'il va de soi que cela se passe ainsi – ce qui semble être le cas chez certains socialistes – parce que c'est une fatalité, une fondation, l'indépendance ou le droit du directeur, nous faisons fausse route.

En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas d'accord d'aller dans cette direction. Nous considérons que cette directrice, qui a assumé longtemps une position plutôt «alternative» dans sa pratique de vie et d'engagements professionnels et artistiques, se doit de passer quelques minutes devant une commission

pour expliquer sa position actuelle. En effet, demain, quand nous définirons de nouvelles institutions sous l'angle d'une fondation, d'une association reconnue ou de toute autre forme que ce soit, il faut que nous le fassions sur la base de principes précis quant à la façon de considérer le personnel et ses droits. C'est un point de vue que nous considérons comme étant syndical. Je dirai simplement que c'est un point de vue visant à respecter les travailleurs dans leur activité, puisque, d'une manière générale, aujourd'hui, les travailleurs sont plutôt du mauvais côté.

Le président. La liste des personnes désirant prendre la parole commence à s'allonger. Il y a encore trois orateurs et, s'il y en a encore un qui s'inscrit, j'arrête le débat et nous reprenons à 20 h 30. (*M^{me} Olivier lève la main.*) Bien, M^{me} Olivier. Dans ces conditions, nous arrêtons notre séance et nous reprenons à 20 h 30 avec les prochains orateurs.

17. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

18. Interpellations.

Néant.

19. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

Séance du 20 avril 1999, à 17 h

- | | |
|--|------|
| 1. Requêtes en naturalisation genevoise: 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e listes 1999 | 4198 |
|--|------|

Séance du 20 avril 1999, à 18 h 20

- | | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 4207 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 4207 |
| 3. Réponse du Conseil administratif au projet d'arrêté accepté par le Conseil municipal le 1 ^{er} décembre 1998 en vue de la modification des conclusions de la motion N° 1169 intitulée: «Des ambulances pour l'Albanie» (PR-414) | 4207 |
| 4. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Ducret, du 7 octobre 1992, intitulée: «Rue Saint-Laurent: aménagement urbain ou chantier oublié?» (QE-2037)..... | 4208 |
| 5. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Ducret, du 7 octobre 1992, intitulée: «Abribus à l'arrêt «place des Eaux-Vives» (QE-2038) | 4209 |
| 6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Bernard Paillard, du 14 mars 1995, intitulée: «Ligne de tram 13» (QE-2082)... | 4210 |
| 7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Ducret, du 13 septembre 1995, intitulée: «Patchwork des Rues-Basses: où en est-on?» (QE-12)..... | 4211 |
| 8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 1 ^{er} avril 1996, intitulée: «Parking à l'air libre de l'Hôpital» (QE-25)..... | 4212 |

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Albert Rodrik, du 18 septembre 1996, intitulée: «La Maison Europa existe-t-elle vraiment?» (QE-36)	4213
10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre-Charles George, du 15 janvier 1997, intitulée: «Arrêts du tram 13?» (QE-42)	4214
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 12 mars 1997, intitulée: «L'arbre de la liberté à la place du Bourg-de-Four» (QE-49)	4215
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M ^{me} Renée Vernet-Baud, du 15 octobre 1997, intitulée: «Bancs autour des arbres à la rue François-Diday» (QE-61)	4215
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Michel Ducret, du 14 octobre 1998, intitulée: «Pavés sous le bitume?» (QE-84)	4216
14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 13 janvier 1999, intitulée :«Buvette de la piscine des Vernets» (QE-90)	4217
15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M ^{me} Marie Vanek et M. Didier Burkhardt, du 10 février 1999, intitulée: «Agents de la Ville de Genève non conformes à la loi» (QE-91)	4219
16. Motion de M ^{me} Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Guy Valance: «Annulation des licenciements du personnel technique et administratif du Théâtre de la Comédie» (M-381)	4219
17. Propositions des conseillers municipaux	4232
18. Interpellations	4232
19. Questions	4232

La mémorialiste:
Marguerite Conus